

DELIBERATION N° 83/9-03 : OUVERTURE DE L'ENQUETE ADMINISTRATIVE EN VUE DU
DECLASSEMENT DES SENTIERS CHAMP FRANCOIS ET DU
CIMETIERE

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Municipale que le nouveau périmètre du cimetière, tel que le prévoit le projet d'extension, englobe deux chemins ruraux qu'il convient de déclasser.

Il s'agit du Sentier du Cimetière et du Sentier du Champ François, pour une surface totale de 135 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- demander le déclassement du Sentier du Cimetière et du Sentier du Champ François, sur une surface de 135 m², en vue de leur intégration dans le domaine privé communal.
- Préciser que ce déclassement sera prononcé définitivement après les résultats de l'enquête administrative qui est sollicitée par la présente délibération.